

Les échos de Cheverny

Bulletin municipal : octobre-novembre-décembre 2025



Actualités

Une nouvelle secrétaire de mairie	p.2
Sécheresse - maisons fissurées	p.3
Concours des maisons fleuries	p.5
Repas des aînés	p.6

En direct des collectivités

Etat-civil	p.2
Point sur les travaux	p.2
Comptes-rendus du conseil municipal	p.4
Les archives municipales historiques	p.7

Vivre à Cheverny

Les ateliers du conseiller numérique	p.3
Club des seniors	p.5
Changement d'heure : soyez visibles	p.6
A vos agendas	p.8

Le cycle de l'été s'est refermé. Il a produit de belles activités, un temps qui favorisait majoritairement des sorties et loisirs de plein air, ce qui est l'un des atouts de notre commune.

Nous percevons toujours ces élans collectifs qui illustrent tout le potentiel de nos habitants, mais aussi celui des touristes de passage capables de prolonger leur séjour puisqu'ils y trouvent une forme de bienveillance et d'accueil.

Après cette parenthèse estivale, nous retrouvons une foulée de récupération, celle qui permet aux sportifs de préserver la suite pour reprendre dans les meilleures conditions.

Votre bulletin vous propose un point sur les travaux mais aussi

sur l'OLD (obligation légale de débroussaillage) qui impacte la gestion des propriétés. Il relaie les informations de différents services utiles dans votre quotidien ou pour vos projets.

Naturellement, vous lirez l'agenda des différentes propositions, notamment les vœux du maire le samedi 10 janvier prochain.

Enfin, vous noterez l'évolution de notre équipe municipale puisque Patricia Gaudron, qui fait valoir ses droits à la retraite, va être remplacée par Amélie Griseau au secrétariat de la mairie.

Voilà toutes les informations que nous partagerons dans ce bulletin qui traduit tout l'intérêt que vous portez à Cheverny.

Bonne lecture à tous.

Lionella Gallard

Etat civil

NAISSANCE

23 août

Aïna, Michelle **MOLLIÉ BELL**

29 août

Any, Simonne, Marianne
HARDOUIN

DECES

19 août

Andrée, Suzanne **BARBARY** née
GRIVEAU

Elections municipales le mode de scrutin change

Le premier tour des élections municipales aura lieu le **dimanche 15 mars** et le deuxième tour le **dimanche 22 mars**.

Ces élections auront lieu avec un nouveau mode de scrutin.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, comme Cheverny, une réforme est intervenue qui met fin au scrutin plurinominal à deux tours avec possibilité de panachage qui était en vigueur jusqu'à maintenant. Elles voteront comme toutes les autres communes de France via **un scrutin proportionnel à deux tours**, avec obligation de présenter des listes paritaires.

Autrement dit, **il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter librement des noms** sur le bulletin de vote. Non seulement cette possibilité sera désormais impossible, mais, surtout, elle entraînera la **nullité du bulletin de vote**.



Inscriptions sur la liste électorale

Pour participer aux élections municipales de mars 2026, les personnes non inscrites sur la liste électorale de la commune et notamment les nouveaux arrivants doivent déposer leur demande d'inscription au plus tard le **vendredi 6 février 2026**.

Pièces à fournir : justificatif de domicile + photocopie de la carte d'identité et compléter le formulaire cerfa n° 12669*02 en ligne sur le site <https://www.service-public.fr> ou en mairie.

Un point sur les travaux de voirie

L'été n'a pas interrompu les travaux sur la voirie.

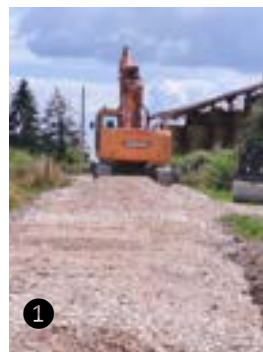
Le chemin de Poëly a été entièrement refait de la voie du Tremblay à la Tibourdière par l'entreprise Pigeon. Le coût de 12 233 € TTC a été pris en charge par la commune avec l'aide du conseil départemental. ❶

L'entreprise BSTP a procédé à la réfection de la route de Troussay ❷ et la rue de la Guillonnière ❸. Le coût de 102 720 € TTC est pris en charge par la commune avec une aide du Conseil départemental.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir-et-Cher (SIDEIC) a fait réaliser par l'entreprise SPIE la sécurisation du réseau électrique route de l'Aumône ❹. Il les a entièrement financés soit 95 000 €.

Les travaux se poursuivront à l'automne. Agglopolys a prévu des travaux sur les voies communautaires : création de poutres de rives route de Cormeray pour 40 000 € et comblement des trous sur la chaussée et débarnage route du lavoir (45 000 €).

La commune a commandé à l'entreprise Pigeon le curage des fossés à différents secteurs. Ces travaux seront réalisés mi-octobre.



Par ailleurs, l'entreprise BSTP interviendra également en octobre pour la réfection d'une deuxième partie de la route de Troussay.

Des nouvelles du conseil des jeunes

Dans le cadre du schéma des solidarités, réalisé par le conseil départemental, l'inclusion numérique s'avère être une priorité. Sensibiliser et protéger les enfants des risques numériques figurent comme une action phare. Sur proposition du conseil des jeunes, des conseillers numériques du Département interviendront à la **mairie de Cheverny, mercredi 5 novembre à 14 h** et proposeront un

atelier de création d'une bande dessinée ayant pour thème la sensibilisation aux bons usages du numérique.

Cet atelier d'une durée de 2 heures est gratuit et ouvert aux enfants à partir de 9 ans.

Attention : nombre de places limité à 10 enfants, inscription en mairie par mail ou téléphone.

Amélie Griseau succède à Patricia Gaudron

Amélie Griseau intégrera la collectivité le 3 novembre prochain.

Elle remplacera Patricia Gaudron qui fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier. Ainsi, elles auront l'opportunité de partager les informations sur les dossiers en cours et les différentes facettes d'un métier aux fonctions très variées. Amélie, âgée de 39 ans, est dotée d'une expérience de 18 ans dans différents postes au sein de communes ou d'organismes publics mais principalement dans les services financiers. Si elle apprécie le calme et l'environnement d'une commune proche, dans laquelle elle réside, elle reste aussi très attachée à la convivialité que ce soit dans sa vie professionnelle ou personnelle.

Le poste de secrétaire de mairie constitue un nouveau challenge dans son parcours professionnel avec des missions lui permettant d'être plus polyvalente et plus utile au service du public. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe municipale.



Des nouvelles de l'Épicerie Citoyenne de Cheverny

Cela fait plus de quatre mois que l'Épicerie est ouverte et elle a parcouru un sacré chemin depuis le 19 mai.

75 adhérents ont rejoint le collectif, et l'épicerie compte presque 100 membres en comptant les conjoints ! Ce sont principalement des habitants de Cheverny et Cour-Cheverny, mais aussi de Cellettes, Cormeray, Contres, voire La Chaussée-Saint-Victor.

En quatre mois, le collectif s'est organisé et a appris à tenir la caisse, gérer l'approvisionnement et la relation avec les producteurs, gérer le planning, organiser une soirée et lancer un café-boutique pour faire connaissance, et tant d'autres choses pour faire vivre l'épicerie.

20 producteurs ont rejoint l'aventure, ce sont toutes et tous des paysans bio locaux qui livrent leurs produits (chaque semaine pour certains). L'épicerie enrichit son offre constamment. Dernières nouveautés : des œufs extra-frais de La Guilbardière, de la viande

bovine de la Ferme du Beugnon, des salaisons (saucissons, chorizo, jambon) de la Ferme de Gorgeat, du pain au levain cuit au four à bois d'Épiculture livré chaque lundi.

L'Épicerie c'est aussi un lieu où on aime venir pour passer un petit moment avec celles et ceux qui viennent faire leurs courses ou tiennent la caisse. C'est un lieu où on apprend à créer et faire vivre un projet ensemble. Un lieu où habitants et producteurs reprennent la main sur leur alimentation et la façon dont elle est produite.

C'est une belle aventure que les adhérents vont continuer à écrire ensemble. Cet automne ils vont faire un premier bilan et réfléchir à la suite.

**Si vous souhaitez les rejoindre, vous pouvez écrire à :
epiceriecitoyennedecheverny@gmail.com**



Point sur la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

Par arrêté du 20/05/2025 du ministère de l'Intérieur, la commune de Cheverny n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains pour l'année 2024 et qui a provoqué (ou amplifié) des fissures sur les habitations. Si le critère d'aléa argileux a été reconnu à 94.8 %, l'aléa sécheresse a été rejeté au motif que la pluviométrie avait été suffisante pour 2024.

Pour l'année 2025, il convient, afin de donner du poids à nos demandes récurrentes, de redéposer une demande.

En effet, une ordonnance a été adoptée, relative à la prise en charge des conséquences des désordres causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Cette ordonnance permet donc de ne plus prendre en compte seulement l'intensité anormale d'un phénomène naturel (sécheresse et pluie) mais également la répétition de phénomènes naturels : cela devrait permettre de

mieux prendre en compte le caractère lent et progressif du phénomène de sécheresse/réhydratation des sols dans le cadre du régime des catastrophes naturelles et donc une meilleure prise en charge les conséquences dommageables de la rétraction des sols argileux.

Modalités pratiques :

Il suffit d'envoyer un courrier à la mairie accompagné de photos attestant de la présence de fissures. Un modèle de courrier est disponible en mairie. Pensez à faire une déclaration de sinistre auprès de votre assureur et envoyez-lui une copie du courrier déposé en mairie.

Pour les dossiers déposés en 2024, si les fissures sont identiques il suffit de déposer simplement un nouveau courrier.

Les dossiers doivent être déposés impérativement avant **le 15 novembre** dernier délai.



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services



Accompagnement individuel

**Chaque vendredi
En mairie de Cheverny**

**Prendre rendez-vous au
07 80 98 28 05**

Ateliers collectifs Entrée libre

**de 14 h 30 à 16 h 30
Salle du conseil - mairie**

Vendredi 3 octobre

Guide achat consommation 2025 - le point sur les forfaits mobile et internet. Les smartphones et PC.

Vendredi 17 octobre

Apprendre les langues étrangères : outils et applications (duo lingo, Babbel...)

Vendredi 31 octobre

Achat sur Internet : précautions, comparateur de prix, livraisons, SAV.

Vendredi 14 novembre

Atelier "mémoire et cerveau" : applications pour stimuler et travailler la mémoire...

Vendredi 28 novembre

Atelier entraînement autour du classement avec Windows 11. Exercices et nouveautés de l'explorateur windows.

Vendredi 12 décembre

Achats par internet : les comparateurs, surveillance des prix, les astuces pour sécuriser les achats.

Vendredi 9 janvier

Le bon coin, Vinted, Ebay, facebook, marketplace.... Le point sur les plateformes de vente d'occasion. Fiabilité et précautions.

Pensez à apporter son ordinateur portable/tablette/smartphone.

Conseil municipal du 7 juillet 2025

Création halle vélo – demande de subvention

Demande de subvention au titre des fonds Leader (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) via la Région Centre pouvant atteindre 27 070 €.

Marché public de transport scolaire

La commission d'appel d'offres a choisi l'entreprise Simplon pour le transport scolaire des enfants de Cheverny se rendant dans les écoles de Cour-Cheverny.

Société Loir-et-Cher Logement – garantie d'emprunt

Accord de principe pour une garantie d'emprunt de la commune à 50 % pour la construction de 2 logements sociaux ruelle de l'Église.

Occupation temporaire de l'espace public

Autorisation donnée pour l'installation de la base de vie, véhicules et matériel pour les travaux du futur tiers-lieu, dans le parc des biches et ruelle de l'Église.

Tarif restaurant scolaire

Face à l'augmentation des tarifs décidée par le conseil municipal de Cour-Cheverny, le prix du repas a été fixé à 8,33 € pour les enfants de Cheverny. La participation de la commune de Cheverny est fixée à 4,24 € par repas et par enfant à compter du 1^{er} septembre 2025 afin de garantir le même tarif entre les familles de Cour-Cheverny et Cheverny.

Festival des arts de la rue 2025

Le 18ème festival des arts de la rue « Echo du Caquetoire » aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 août, le programme est joint au bulletin municipal. Le budget prévisionnel est estimé à 36 481 € avec un reste à charge pour la commune de 8 051 €.

Cérémonie du 14 juillet

La cérémonie se déroulera à Cheverny à 11h15 suivi d'un pot de l'amitié servi à la salle des fêtes.

Affaires diverses

Compte-rendus des réunions des élus

- ◆ Jacqueline Vacelet pour une réunion des référents du CIAS.
- ◆ Catherine Desouches-Grangeon pour une réunion « Festillésime 2026 ».
- ◆ Francine Clément pour une visio sur les élections municipales 2026.
- ◆ Bilan de la tempête du 25 juin : 4 maisons et 4 activités économiques sinistrées, bel élan de solidarité pour des opérations de déblaiement au Camping des Saules, au Golf et au Château
- ◆ Jazzin' 2025 . Bilan très positif, nombreux festivaliers, belle organisation.
- ◆ Travaux de voirie cet été, rue de l'Aumône, le chemin de Poëly et les routes communales selon le programme prévu au budget 2025.
- ◆ Validation du conseil communautaire pour le changement de zonage dans le futur éco- quartier qui passe totalement en zone 1AU, pour permettre la création de la nouvelle voie.
- ◆ Les représentants de la commission éco-quartier, dans le cadre du dialogue compétitif, ont reçu les 3 équipes retenues qui doivent maintenant proposer une nouvelle offre qui sera examinée le 30 septembre.

Parole au public

- ◆ M. Descombes signale des dégradations sur la route du bûcher, BSTP doit intervenir ainsi que sur la route du Golf cet été.
- ◆ Marthe Vivant demande la pose d'un panneau pour signaler un trou route du Bûcher.
- ◆ Mme Rilly informe que la route de Fougères a été impactée lors de la tempête du 25 juin par une longue coupure d'électricité, mais où les riverains ont pu bénéficier d'un groupe électrique prêté par un voisin.

Conseil municipal du 1er septembre 2025

Personnel administratif communal

Création d'un poste secrétaire de mairie, rédacteur principal 2ème classe à compter du 1^{er} novembre pour le remplacement de la secrétaire de mairie actuelle qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2026.

Personnel technique communal

- ◆ avenant au contrat du personnel saisonnier pour une prolongation de 4 mois.
- ◆ lancement d'un appel à candidature pour le recrutement d'un personnel technique à temps complet.

Personnel communal : participation communale santé et prévoyance – saisie du CST (Comité Social Territorial)

Participation communale aux frais de santé et de prévoyance des agents communaux à hauteur de 15€/mois pour la santé et 7 €/mois pour la prévoyance.

Indemnité de gardiennage des églises 2025.

Indemnité de gardiennage de l'Église fixée à 503,42 € pour l'année 2025 à l'agent communal.

Local 8 rue du Chêne des Dames

Reconduction du bail précaire de location du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 pour Madame Pasqual-Chasle Béatrice fixé à 250 € /mois.

Festival des Arts de la Rue « Écho du Caquetoire »

Bilan très positif, avec environ 4 500 participants, Approbation des comptes du festival 2025 et du budget prévisionnel 2026, accord sur les demandes de subventions pour 2026.

Affaires diverses

- ◆ Analyse d'eau par l'ARS conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- ◆ Renouvellement du label « Territoire bio-engagé » pour 1 an.
- ◆ Élections municipales les 15 et 22 mars 2026 avec la mise en place du scrutin de liste paritaire.
- ◆ Travaux de réfection de voirie effectués sur le chemin de Poëly, une partie de la route de Troussay et de la Guillonnière, et reprise des enrobés la route du Bûcher, Chemin de Launay, route du Golf, par BSTP.
- ◆ Enfouissement des réseaux rue de l'Aumône par le Sidelc.
- ◆ Installation de 2 bornes de recharges rapide de véhicules électriques sur l'espace polyvalent par SPIE.
- ◆ Pose 2 bornes de recharges rapide de vélos à assistance électriques place de l'église par SPIE.
- ◆ Installation d'un totem de réparation de vélos place de l'église par la commune.
- ◆ Implantation de stationnement vélos, de jeux pour enfants de tables et bancs dans le Parc des biches par la commune.

Parole aux élus

Charles-Antoine de Vibraye, dans le cadre de la défense incendie du Massif Sologne, propose la pose de barrières sur les accès principaux du domaine à la charge du Groupement Forestier en prévention des incendies. Barrières qui pourraient être abaissées en cas de « vigilance orange incendie » par arrêté communal sur instruction de la préfecture. De plus les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) devra être mis en place pour les habitants mais également pour la commune au niveau des chemins communaux qui traversent la forêt de Cheverny.

Le conseil municipal se tiendra à 19 h en mairie

Lundi 3 novembre

Lundi 5 janvier

Lundi 1^{er} décembre

Lundi 2 février

Concours des maisons fleuries

2025 a connu une météo presque convenable, mais avec un mois d'août caniculaire ! Cependant quelques « jardiniers » ont fait des prouesses pour offrir un joli fleurissement dans la commune. Pour cela ils ont été récompensés vendredi 12 septembre en recevant un diplôme et un bon d'achat autour d'un verre de l'amitié.

Les lauréats sont :

Prix spécial du jury : M. Didier HEMERY

1^{er} prix : M. Mme Dominique LEMAIRE

2^{ème} prix : M. Mme Cédric YVON

3^{ème} prix : M. Mme Eric LEPAGE.

Viennent ensuite par ordre alphabétique :

M. Mme Jean-Baptiste CARLIER,

M. Mme Guy CAZIN,

M. Mme Jean DESCOMBES,

M. FECELLE - Mme Van WONTERGEN,

M. Mme Vincent FERQUEL,

M. Aurélien GIGOU,

Mme LACROIX,

Mme LECOMTE,

M. Mme Wilfried LEMAIRE,

M. Pascal POLAK,

M. Mme POLLET,

M. et Mme VINCENT.



Les obligations légales de débroussaillage (OLD) : une mesure de prévention efficace pour réduire le nombre et l'impact des feux de forêt et de végétation.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections contre la propagation du feu : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.** Débroussailler les abords de son habitation, c'est créer des discontinuités dans la végétation **pour une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

Le débroussaillage **consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour des constructions, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante.** Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.



Attention, les obligations légales de débroussaillage s'étendent sur une profondeur minimale de 50 mètres autour des constructions, et peuvent ainsi déborder sur les parcelles voisines. Dans ce cas vous serez amené à **réaliser des travaux de débroussaillage chez vos voisins.**

Si cela est le cas, il conviendra de leur demander l'autorisation de pénétrer chez eux par courrier recommandé. Ce courrier détaillera les travaux à effectuer et précisera **qu'en cas de non-réponse dans un délai d'un mois ou de refus, l'obligation de débroussailler leur sera transférée.**

Vous en informerez alors la mairie par écrit.

Club des seniors

Vous souhaitez participer à des activités, des sorties en tout convivialité ? Venez rejoindre le club des seniors de Cheverny !

Vous y trouverez une ambiance conviviale et un accueil chaleureux.

Il vous sera proposé des sorties touristiques, des journées festives et des après-midi de détente.

Rendez-vous également tous les mercredis après-midi (de 14 h30 à 17 h), dans la salle des seniors située à côté de la salle des fêtes, pour participer à différents jeux de société (belote, scrabble, tarot, rumicub) et ce tout au long de l'année.

Pour tout renseignement complémentaire contactez :

Mme Marinette Rilly :

06 08 57 63 46



Les avez-vous repérées ?

Elles sont 4 à Cheverny. Mais savez-vous pourquoi ces plaques ont été posées ?



Tout ce qui est jeté sur la voie publique est emporté par les eaux de pluie vers le réseau pluvial via les avaloirs. Les ruisseaux, l'eau récoltée dans les avaloirs d'eau de pluie se rejoignent pour se jeter dans les rivières et finalement arriver à la mer.

Ces plaques ont été offertes par le Lions club pour sensibiliser à la protection de l'environnement de manière pérenne et qu'on retrouve un peu moins de déchets et mégots, au fil des années, dans les fleuves et les océans.

Permanence Urbanisme

**Vous avez un projet de construction ou d'aménagement à Cheverny ?
Vous envisagez l'achat d'un bien ?
Vous souhaitez connaître le règlement d'urbanisme ou le zonage du secteur ?**

Tous les documents sont accessibles sur le site d'Agglopolys et sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Une **permanence** est assurée par les élus un samedi matin par mois pour examiner avec vous votre projet avant l'engagement des démarches officielles. Ces permanences se tiennent en mairie sur RDV :

Les prochaines dates :

**11 octobre,
15 novembre,
11 décembre.**

Repas ou colis pour nos aînés

Vous avez 70 ans et plus et résidez à Cheverny, la municipalité a le plaisir de vous inviter au restaurant du golf « la Rousselière » le 18 décembre à 12 h..

Âgé(e) de 70 ans et plus, résidant à Cheverny, le repas vous est offert

Vous pouvez, bien sûr venir accompagné(e), les tarifs sont les suivants :

- de 65 à 69 ans résidant à Cheverny : 17,50 €

- moins de 65 ans résidant à Cheverny ou non : 35 €

- tarif pour les hors communes quel que soit l'âge : 35 €

Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas assister au repas, nous vous offrons un colis gourmand qui sera distribué par les élus entre le 10 et le 22 décembre 2025, si vous êtes absent, vous devrez venir le chercher à la mairie avant le 15 février 2026.

Quel que soit votre choix, nous vous remercions de bien vouloir retourner ou déposer à la mairie, le coupon joint à ce bulletin avant le 24 octobre 2025.

Samedi 10 janvier 2026

Vœux du maire à 18 h

Domaine de la Porte Dorée,
route de Fougères

La saison hivernale approche... ayez les bons réflexes !

Recyclez vos déchets verts à domicile : optez pour le broyage

Le brûlage des déchets verts est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Avec l'arrivée de l'automne, les travaux d'entretien du jardin seront l'occasion d'emprunter un broyeur !

Agglopolys met gratuitement à disposition des habitants des broyeurs de déchets végétaux, afin de réutiliser le broyat obtenu comme substrat au compost (apport de matière sèche), au pail-

lage des plantations. Plusieurs modèles de broyeurs sont disponibles en fonction des travaux à effectuer.

Ce prêt gratuit, sous conditions et sur RDV, est de 24h sauf pour les emprunts pour le week-end avec réservation au moins 2 semaines à l'avance.



Renseignements et prise de RDV

02 54 58 57 57

Entretien des ponceaux

Ces petits ponts que l'on appelle « ponceaux » vous permettent d'accéder à votre propriété, jardin, maison et sont votre propriété.

Vous en avez donc la charge de l'entretien. Avant l'hiver et les pluies, vérifiez qu'ils ne soient pas source d'inondation en bloquant l'écoulement des eaux.

Impact du changement d'heure sur notre sécurité

Le passage à l'heure d'hiver 2025 est programmé **dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 octobre 2025.**

La France gagnera alors artificiellement une heure de sommeil **pour perdre une heure de lumière** naturelle le soir venu. Cette baisse de la luminosité génère un pic de plus de **50% d'accidents** de piétons en début de soirée. Restons vigilants. Soyons

visibles et bien équipés lors de nos déplacements à pied ou à vélo.

Pensez à rendre vos enfants visibles sur le chemin de l'école (source www.securite-routiere.gouv.fr). Pour cela, munissez son sac à dos de bandes réfléchissantes et habillez-le de vêtements de couleurs claires, ou d'un gilet rétro réfléchissant.



Voyages scolaires et linguistiques

La participation de la commune aux voyages scolaires est toujours d'actualité ! Elle est versée sur demande, à l'issue du voyage, avec justificatifs à l'appui. La participation communale s'élève à 50 €/enfant/an.

Les archives municipales historiques de Cheverny : un patrimoine désormais confié aux Archives départementales

Après un long travail d'inventaire et de classement la commune de Cheverny a réalisé un important dépôt de ses archives anciennes et modernes (jusqu'aux années 1970) aux Archives départementales de Loir-et-Cher. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des obligations légales des collectivités territoriales en matière d'archives et garantit la pérennité de notre histoire locale.

Que sont les archives publiques ?

Selon le Code du patrimoine, les archives sont l'ensemble des documents et des données, quels que soient leur date, leur forme ou leur support, produits ou reçus par tout organisme public dans l'exercice de son activité. Elles sont imprescriptibles et inaliénables, ce qui signifie qu'elles ne peuvent être ni détruites sans autorisation ni cédées et demeurent la propriété de la commune. En tant que collectivité territoriale, la commune de Cheverny est donc propriétaire de ses archives et a la responsabilité de les conserver et de les valoriser.

Pourquoi ce dépôt ?

Pour les communes de moins de 2000 habitants, le dépôt des archives de plus de 50 ans (ou de plus de 120 ans pour les registres d'état civil) aux Archives départementales est obligatoire, sauf dérogation préfectorale. Ce dépôt assure une conservation optimale de nos documents dans un environnement adapté et sécurisé.

Le processus de traitement des archives

Avant ce dépôt, les archives municipales étaient conservées dans le grenier de la mairie où les conditions de conservation n'étaient pas appropriées et l'accès difficile.

Un travail important a été réalisé aux Archives départementales, entre 2024 et 2025. Il a consisté en différentes étapes :

◆ **Désinfection et dépoussiérage des documents** pour assurer leur bonne conservation matérielle.

◆ **Classement et inventaire du fonds.** Cette étape est essentielle pour organiser les documents selon un plan de classement et ainsi les rendre accessibles

◆ **Évaluation et sélection** : l'intégralité des documents présentant un intérêt historique, administratif ou juridique ont été triés et conservés. Le fonds ainsi inventorié représente 332 dossiers ou pièces pour un total de 15 mètres linéaires.

◆ **Cotation et conditionnement adapté** : les documents sont placés dans des boîtes de conservation spécifiques pour les protéger. Les documents de grand format et les plans ont été dépliés et conditionnés dans des portefeuilles, eux-mêmes conservés dans des meubles à plans. Le fonds de Cheverny porte désormais la cote **E-dépôt 41050**.

Un aperçu de l'histoire de Cheverny

Nos archives sont une véritable mine d'informations sur la vie de notre commune à travers les siècles. Vous pourrez notamment y trouver :

- ◆ les registres paroissiaux (1572-1792) et d'état civil (1793-1902).
- ◆ les délibérations du conseil municipal (1788-1955) ;
- ◆ un ensemble particulièrement riche de documents relatifs à la Seconde Guerre mondiale, tels que les cartes d'alimentation et d'habillement des habitants de la commune, des courriers sur le rationnement et les réquisitions, les listes d'enfants évacués accueillis à Cheverny, ou encore l'inventaire des biens saisis au château de Cheverny en 1941 ;
- ◆ des documents relatifs aux activités agricoles et viticoles, notamment les déclarations de récolte et de stock de vin ;
- ◆ des dossiers concernant le développement de la commune : création des écoles, du nouveau cimetière ou l'électrification des hameaux ;
- ◆ et beaucoup d'autres "pépites", comme un plan de la voirie réalisé par l'instituteur, Monsieur Bonroy, en 1891.



Comment consulter les archives déposées ?

Les archives publiques sont librement communicables au public selon les délais de communicabilité en vigueur. Ce dépôt est une garantie que la mémoire de Cheverny sera préservée pour les générations futures et désormais accessible à celles et ceux qui souhaitent explorer les richesses de l'histoire de notre commune.

Vous pouvez désormais consulter les archives de Cheverny aux Archives départementales de Loir-et-Cher situées au 2 rue Louis-Bodin à Blois. La salle de lecture est ouverte du lundi au mercredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. L'inscription y est gratuite, mais obligatoire, sur présentation d'une pièce d'identité.

Les bons gestes à adopter en automne

L'automne est une saison où l'on passe plus de temps à la maison. C'est le bon moment pour faire attention à sa consommation d'énergie et d'eau, afin de protéger la planète et réduire ses factures. Voici trois gestes faciles :

🔥 Chauffage

- ◆ Attendre avant d'allumer le chauffage, profiter des plaids et pulls
- ◆ Nettoyer les radiateurs pour qu'ils chauffent mieux
- ◆ Régler à 19°C dans le salon et 17°C dans les chambres

⚡ Électricité

- ◆ Cuisiner plusieurs plats en même temps pour n'avoir plus qu'à les réchauffer
- ◆ Éteindre les appareils et débrancher les chargeurs
- ◆ Utiliser le mode « éco » sur lave-linge et lave-vaisselle
- ◆ Mettre un couvercle sur les casseroles pour économiser de l'énergie

💧 Eau

- ◆ Récupérer l'eau de pluie pour les plantes
- ◆ Fermer le robinet en se lavant les mains ou les dents
- ◆ Réparer les fuites rapidement
- ◆ Utiliser un lave-vaisselle moderne plutôt que laver à la main
- ◆ Réutiliser l'eau de cuisson des pâtes/riz pour arroser ou nettoyer
- ◆ utiliser une pomme de douche avec aérateur ou un mitigeur thermostatique.

✅ **En automne, on peut facilement réduire sa consommation de chauffage, d'électricité et d'eau avec de simples gestes.**

C'est bon pour la planète 🌍 et pour le porte-monnaie

Bienvenue aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants arrivés sur la commune en 2024 et 2025 ont été reçus par Madame Le Maire et le Conseil municipal vendredi 19 septembre à la mairie. Madame le Maire a présenté la commune qui compte 933 habitants et 2 châteaux. La commune, impliquée dans la biodiversité, l'environnement et la qualité de vie est classée Station de tourisme. Un sac contenant des informations sur la commune et des petits cadeaux a été distribué à chaque nouvelle famille. Les habitants se sont présentés en partageant un verre de l'amitié.

Quelques dates à retenir...

Vendredi 10 octobre

Soirée ados (de 10 à 15 ans), salle des fêtes de Cour-Cheverny, de 19h à 1h, organisée par l'ESCCC basket et animée par DJ.

Entrée avec une boisson 8€

Contact : basket.courcheverny@gmail.com



Samedi 11 octobre

Le jour de la Nuit. 17^{ème} édition.

Sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé. Extinction nocturne de l'éclairage public.

Plus d'infos : www.jourdelanuit.fr



Dimanche 12 octobre

Super Loto, organisé par l'ESCCC

Basket, salle des fêtes de Cour-Cheverny, ouverture des portes à 12h.

Sans réservation : basket.courcheverny@gmail.com

Du 18 octobre au 12 novembre

Décorations d'Automne au Château de Cheverny,

Pas de réservation. Tarif et horaires habituels

Plus d'infos : www.chateau-cheverny.com

Jusqu'au 19 octobre

Le Conseil Départemental vous invite à découvrir ou (re)-découvrir gratuitement le château de Cheverny, le château de Talcly et le musée-promenade Louis Derbré dans le parc du château de Conon à Cellettes.

Renseignements et réservation impérative:

www.departement41.fr ou 02 54 58 41 41

Mardi 11 novembre

Commémoration de l'Armistice (guerre 1914-18) à 11h 15 au monument aux morts de Cheverny.

Samedi 15 novembre

Cross d'entraînement des sapeurs pompiers de Loir-et-Cher,

organisé par les pompiers et l'Amicale des pompiers de Cour-Cheverny, de 13h30 à 18 h sur la commune de Cheverny.

Plusieurs courses sur des parcours différents en fonction des catégories de 12 ans à 67 ans.

Contact : capitaine Freddy Leveau 06 30 63 82 96

www.sdis41.fr



Du vendredi 28 au dimanche 30 novembre

Salon du livre d'Art et d'Histoire au château de Cheverny, organisé par Tugdual productions.

Gratuit sur réservation

Informations et réservations : www.slah.fr



Samedi 15 novembre

Concours de Belote, organisé par le Club des seniors, ouverture des portes à 14h - salle des fêtes de Cheverny. Inscription sur place. Participation 10€.

Contact : marinette.rilly@wanadoo.fr

Samedi 29 novembre

Concert de la Sainte Cécile, organisé par La Lyre, à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Entrée gratuite. 18 h

Contact : con-

tactlyreccc@gmail.com

Du 29 novembre au 18 janvier

Décor de Noël au château de Cheverny



vendredi 5 décembre

Hommage aux morts pour la

France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie,

organisé par l'Union Nationale des Combattants de l'Afrique du Nord au monument aux morts de Cheverny à 11 h.

Samedi 6 décembre

Concours de belote, organisé par l'Amicale des Loisirs, à 13h30 salle des fêtes de Cheverny.

Un lot sera attribué à chaque participant. Entrée libre sans inscription au préalable. Buvette et snack sur place.

Samedi 6 décembre

Préparation et mise en place des décorations de Noël

Venez aider le Conseil des jeunes à fabriquer et disposer les décorations de Noël - Salle du conseil de 9h 30 à 12 h

Dimanche 7 décembre

Journée de Noël au château de Cheverny avec la venue du Père Noël. . Tarifs habituels

Plus d'infos : www.chateau-cheverny.com

Jeudi 11 décembre

Repas annuel du Club des seniors

à 12h au golf de Cheverny avec animation musicale.

Contact : Marinette Rilly 06 08 57 63 46

Samedi 13 décembre

Concert de Noël de La Notina, chorale de Cheverny avec Cathy Cousin et François Goic, à 20h en l'Eglise de Cheverny.

Entrée libre. Brioche et vin chaud servis sous le Caquetoire

Contact : yves.bufferet@wanadoo.fr 02 54 79 97 24

06 32 75 60 48

Jeudi 18 décembre

Repas des seniors offert par la commune aux habitants de plus de 70 ans. RDV à 12h au restaurant du golf de Cheverny.

Samedi 10 janvier 2026

Vœux du maire à 18 h

Domaine de la Porte Dorée, route de Fougères



Mairie de Cheverny 41700 Cheverny - tél. 02 54 79 97 78
Directeur de publication : L. Gallard
Rédaction : L. Gallard, T. Dazin, C. Desouches-Grangeon,
J-C Chadenas, M. Vivant, F. Clément, F. Carine, L. Cherrier
Imprimé par Medi6 - Le Controis en Sologne
ISSN 2496-6533